# I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

## Objet : *Sélection d'un cabinet pour l'audit de conformité environnementale et sociale des ouvrages en exploitation (postes, centrales et magasins)*

Référence du marché : ***PI_DT_118070***

*AVIS N° 381 /26/SBEE/DG/DT-DMA-PRMP/SP-PRMP/SPM du 12/11/2026*

BON A LANCER

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) version n°3 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 18 octobre 2026.
2. La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) a prévu dans le cadre de l'exécution de son budget autonome des fonds, afin de financer la sélection d'un cabinet pour l'audit de conformité environnementale et sociale des ouvrages en exploitation (postes, centrales et magasins).
3. Les prestations comprennent l'évaluation du niveau de conformité des ouvrages aux exigences Environnementales et Sociales (E&S) nationales (législations, procédures) et aux Bonnes Pratiques Industrielles Internationales (BPII) du secteur de l'énergie.

   Spécifiquement les prestations visent à :

   - Evaluer le fonctionnement et identifier les insuffisances du système de gestion E&S de la SBEE.
   - Analyser la gestion des externalités (déchets, huiles usagées, bruit, etc.) et les risques liés aux infrastructures.

- Evaluer les impacts des non-conformités sur le cadre de travail et les populations riveraines.
- Elaborer un Plan d'Action de Correction (PAC) avec estimation des coûts de mise en œuvre.

4. Le délai de réalisation de la mission est de trois (03) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas *15 pages* environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

BON A LANCER

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la **méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).**

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER

| Critères d'évaluation | Note pour le critère[1] | Sous critères d'évaluation et note[2] | Moyens de preuve à fournir par le candidat |
|---|---|---|---|
| 1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations | 10 | Le cabinet/firme doit justifier de sa spécialisation dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale (E&S) et des audits de conformité environnementale et sociale.<br>Inscription de la nature/domaine d'activité en lien avec le RCCM ou les statuts = **10 points.** Non inscription de la nature/domaine d'activité en lien avec le RCCM ou les statuts = **00 point.** | le RCCM ou les Statuts |
| 2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des **cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025)** et de l'année en cours **(2026)**. | 25 | **- (Anciennes cabinets/firmes)**<br>Avoir cinq (05) expériences en matière d'audit ou évaluation de conformité environnementale et sociale réalisés au Bénin ou dans un pays de la sous-région.<br>La note totale attribuée pour le critère est de **vingt-cinq (25)** points à raison de **cinq (05) points par expérience** et décomposé comme suit :<br>- Expérience similaire : **02 points** ;<br>- Copie de l'attestation de bonne fin d'exécution : **02 points** ; | Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou de service fait appuyés des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) |

BON A LANCER

[1]Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.
[2]Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.
NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | -Copie simple de la page de garde et de signature : **01 point**. | |
| | | **Cabinets/firmes naissantes et celles ayant moins de 03 années d'existence** :<br><br>Disposer d'un personnel d'encadrement constitué d'un chef de mission (BAC+5) en environnement ou diplôme équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelles et ayant réalisé au moins cinq (05) missions d'évaluation ou d'audit environnementale et sociale au Bénin ou dans un pays de la sous-région. **25 points** répartis comme suit :<br><br>- Copie simple du diplôme du chef de mission (BAC+5) : **03 points**<br><br>- Participation à une mission similaire : pour un maximum de 5 missions : **02 points par missions (soit 10 points)**<br><br>- Production de preuve légalisée des missions d'évaluation ou d'audit environnementale et sociale, pour un maximum de 5 missions : **02 points par missions (soit 10 points)**<br><br>- Copie légalisée de l'attestation prouvant la maitrise des normes internationales en matière de sauvegarde environnementales et sociales : **02 point.** | Copies des diplômes ou attestations et les preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement. |
| 3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme | 50 | **- (Anciennes cabinets/firmes)**<br><br>Le soumissionnaire devra justifier d'au moins deux (02) expériences | Copies légalisées des |

BON A LANCER

| | | | |
|---|---|---|---|
| dans le domaine des prestations au cours des **cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025**) et de l'année en cours **(2026)**. | | avérées dans le domaine de l'évaluation ou audit environnementale et sociale sur des ouvrages électriques ou d'infrastructures énergétiques (lignes électriques, poste électriques, centrale, barrage, et c.) réalisés au Bénin ou dans un pays de la sous-région au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours (2026).<br><br>**50 points à raison de 25 points par mission spécifique répartis comme suit :**<br><br>- Expérience similaire : **15 points** ;<br><br>- Copie de l'attestation de bonne fin d'exécution : **05 points** ;<br><br>- Copie simple de la page de garde et de signature : **05 points** | attestations de bonne fin d'exécution ou attestations de service fait appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (Copies simples) |
| | | **Cabinet/firmes naissantes et celles ayant moins de 03 années d'existence** :<br><br>Disposer d'un personnel d'encadrement constitué d'un chef de mission (BAC+5) en Environnement ou diplôme équivalent ayant dix (10) ans d'expériences et ayant réalisé au moins deux (02) missions d'évaluation ou d'audit environnementale et sociale sur des ouvrages électriques ou infrastructures énergétiques (ligne électrique, poste électrique, centrale, barrage, etc.) au Bénin ou dans la sous-région. **50 points répartis comme suit :**<br><br>- Participation à une mission similaire : pour un maximum de 02 | Copies des diplômes ou attestations et les preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement. |

BON A LANCER

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | missions : **10 points par missions (soit 20 points)** ;<br>- Production de preuve légalisée des missions d'évaluation ou d'audit environnementale et sociale, pour un maximum de 02 missions : **15 points par missions (soit 30 points)** | |
| 4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme | 05 | - Présentation de l'organisation technique du cabinet : **02,5 points**<br>- Présentation de l'organisation managériale du cabinet : **02,5 points** | Note de présentation du cabinet et organigramme de structure |
| 5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission | 10 | - Auditeur en chef : Bac+5 en environnement ou diplôme équivalent **02,5 points** ;<br>- Auditeur assistant QHSE : Bac+5 en science de l'environnement, science naturelle (Ecologie, Botanique), Géographie ou tout autre diplôme jugé équivalent **02,5 points**<br>- Expert sociologue : Bac+5 en Sociologie ou tout autre diplôme jugé équivalent **02,5 points** ;<br>- Ingénieur Génie Électrique : Bac+5 en génie électrique et énergie renouvelable **02,5 points**. | Liste du personnel et copie légalisée des diplômes |
| TOTAL | 100 | | |

BON A LANCER

purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après salle 219 située au 2ème étage du bâtiment de la Direction Générale de la SBEE, le 17 Décembre 2026 à **10 heures 30 minutes (heure locale : GMT+1).**

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

BON A LANCER

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 12/11/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE – SBEE – LA PRMP

**Jean-Luc YOFFOU**